



Le 23 mai 2024

CONVOICATIONS

Vous trouverez ci-dessous deux convocations :

- L'Assemblée Générale ordinaire qui se déroulera le samedi 22 juin 2024 (matin)
- L'Assemblée Générale Élective qui se déroulera le samedi 22 juin (après-midi)

Elles se dérouleront

**à VetAgro Sup - Campus Vétérinaire
1 avenue Bourgelat, 69280 Marcy l'Etoile**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE Samedi 22 juin 2024 de 10h00 à 12h30

Mesdames, Messieurs les Présidentes et Présidents des clubs de la Ligue Auvergne Rhône Alpes handball,

Vous êtes convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue Auvergne Rhône Alpes qui se déroulera le Samedi 22 juin 2024 à Marcy l'Etoile.

Emargement de l'AG : 9h00 à 9h30 - Début de l'AG : 10h00

Merci de vous présenter maximum à 9h30 à l'emargement afin de pouvoir tester les zapettes de vote avant le début de l'Assemblée Générale.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE Samedi 22 juin 2024 de 14h30 à 17h30

Mesdames, Messieurs les Présidentes et Présidents des clubs de la Ligue Auvergne Rhône Alpes handball,

Vous êtes convoqués à l'Assemblée Générale électorale de la Ligue Auvergne Rhône Alpes qui se déroulera le Samedi 22 juin 2024 à Marcy l'Etoile.

Emargement de l'AG : 14h00. L'emargement se fera après le repas du midi.

Les ordres du jour vous parviendront par mail dans quelques jours.

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES HANDBALL

5100000@ffhandball.net – www.aura-handball.fr

N° SIREN : 314 247 032 - Code NAF 9312 Z

Organisme de formation enregistré sous le n°82 38 04103 38

Siège Social

430 rue Aristide Bergès – ZAC Pré Millet

38330 MONTBONNOT ST MARTIN

T. +33 (0)4 76 33 63 63

N° SIRET 314 247 032 00027

Établissement de Bron
34 rue du 35ème régiment d'aviation
Parc du Chêne - 69500 BRON
SIRET 314 247 032 00035

Établissement de Clermont-Ferrand
64 Rue des Courtaux
63000 CLERMONT-FERRAND
SIRET 314 247 032 00050

Les listes électorales seront publiées le 26 mai 2024 sur le site internet de la Ligue ((Menu « La Ligue / Assemblée Générale / Assemblée Générale 2024 »).

Tous les documents nécessaires à votre information seront en ligne, le 30 mai 2024, sur le site : www.aura-handball.fr (Menu « La Ligue / Assemblée Générale / Assemblée Générale 2024 »). Les tarifs 2024/2025 sont d'ores et déjà en ligne.

Délégués des clubs

Rappel de l'article 9.2 des statuts de la Ligue AURA

9.2 Délégués

Chaque association affiliée délègue à l'assemblée générale régionale un représentant spécialement mandaté par son instance dirigeante. Peuvent seules être déléguées des personnes majeures, jouissant de leurs droits civiques, et licenciées à la fédération dans l'association affiliée qu'elles représentent.

Représentation des clubs

Les clubs (nationaux, régionaux et départementaux) ont la possibilité de se faire représenter (procuration). **Le délégué d'un club ne peut présenter qu'une seule procuration.**

Vous trouvez en annexe le modèle de procuration à remplir, à renvoyer avant le 16 juin 2024 ET à présenter sur place le jour de l'AG.

Nombre de voix

Chaque association dispose, pour les votes, d'un nombre de voix déterminé par le barème suivant (nombre de licences au 31/05/2023 – Le bilan des licenciés et les voix par clubs seront envoyés le 01/06/2023) :

Pour l'ensemble des licenciés « pratiquant » et « dirigeant » :

- de 7	à	20 licenciés	1 voix
- de 21	à	50 licenciés	2 voix
- de 51	à	100 licenciés	3 voix
- de 101	à	150 licenciés	4 voix
- de 151	à	200 licenciés	5 voix
- de 201	à	500 licenciés	1 voix supplémentaire par 50 ou fraction de 50
- de 501	à	1 000 licenciés	1 voix supplémentaire par 100 ou fraction de 100
- au-delà	de	1000 licenciés	1 voix supplémentaire par 500 ou fraction de 500

Pour les licenciés « événementiels » :

- de 100 à 500	: 1 voix
- au-delà de 500	: 2 voix

Finances

Dans le cadre du règlement intérieur de la ligue, Article 1.2, seuls les clubs affiliés, **en règle avec la trésorerie de la ligue**, peuvent prendre part aux délibérations (date limite pour être en règle : **15 juin 2024** –Merci de contacter le service financier 5100000.compta@ffhandball.net).

ATTENTION : les règlements par chèque ne seront plus acceptés le jour de l'AG. Les chèques ou virements devront nous parvenir avant le 15 juin 2024 dernier délai.

Co-voiturage

Nous vous proposons un système de covoiturage pour vous rendre sur le lieu de l'AG. Il vous suffit de renseigner vos coordonnées et vos souhaits (passagers, conducteurs, ou les 2 possibilités) à l'aide du lien ci-après : <https://togetzer.com/covoiturage-evenement/r5qxo0>

Confirmation de présence et réservation de repas

Les AG se déroulant sur un lieu public, nous sommes dans l'obligation de fournir une liste nominative des personnes présentes : le service de sécurité du campus devra pointer les participants à leur arrivée (soit au niveau du parking, soit au niveau du bâtiment). Nous vous remercions ainsi de remplir correctement le formulaire de réponses et de nous prévenir, même quelques jours en amont, de tout changement de personnes.

Merci de nous confirmer impérativement votre présence afin de réserver les repas. Nous vous demandons une participation de 18 € par personne (accueil, apéro, repas, boissons).

Vous devez pour cela remplir le formulaire suivant : <https://forms.gle/eeKZ1jttwYerc7w6>

Vous pourrez modifier ce formulaire **jusqu'au 7 juin 2024 dernier délai.**

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de nos sportives salutations.

Alain RIPERT, Président de Ligue Auvergne Rhône Alpes Handball

